

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr / Alain SAUTET

Conventionné honoraires libres

Consultations :

Le mercredi de 14h à 18h – Vendredi matin de 8h30 à 12h30

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
C3	140	66
CS	140	23

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Prothèse totale de hanche	2500	459,80
Prothèse totale de genou	2500	555
Canal carpien	500	109,69
Hallux valgus	500	99,68
Arthroscopie épaule	1300	280,24

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.